

Les sciences humaines

par Jacques-Benoît Rauscher, dominicain, docteur en sociologie, assistant-docteur en théologie morale à l'Université de Fribourg (Suisse)

Les sciences humaines

Dans un récent ouvrage, l'économiste et théologienne Mary Hirschfeld[1] s'arrête longuement sur une lettre rédigée en 1986 par les évêques américains intitulée *Justice économique pour tous*[2]. Si elle ne critique pas en soi la démarche des évêques, Mary Hirschfeld note que ceux-ci considèrent leur intervention légitime dans la seule mesure où elle prend en compte les fins des décisions économiques. Autrement dit, les évêques ne s'aventurent pas sur le terrain de la science économique elle-même, ses modes de raisonnements et ses présupposés, mais se préoccupent des recommandations qu'elle est susceptible de produire à l'attention spécialement des décideurs politiques. Pareille attitude peut évidemment se justifier. Cependant, elle pointe aussi une des difficultés à laquelle est confrontée la Doctrine Sociale de l'Église : sa peine à se faire entendre en-dehors de cercles de convaincus, donnant parfois le sentiment, selon le mot d'Emile Poulat, que « l'éthique des évêques a son économie ; l'économie (...) des économistes a son éthique »[3]. Au-delà de la seule science économique, pareille constatation pourrait être formulée pour traiter des rapports de la Doctrine Sociale de l'Église avec l'ensemble des « sciences humaines »[4]. Ce dialogue difficile n'est pas purement conjoncturel. Il tient au fait que ces disciplines, dans leur forme moderne, se sont constituées en opposition à l'anthropologie catholique. Dans ces lignes, nous souhaiterions faire ressortir quelques attitudes adoptées par la Doctrine Sociale de l'Église à l'égard des sciences humaines au fil du temps pour tenter de comprendre la manière dont cette relation précise la place généralement conférée à la Doctrine Sociale de l'Église.

La DSE à la recherche d'une science sociale catholique : 1891-1958

Humanités modernes, sciences de l'homme, sciences politiques (au pluriel)... en fonction des institutions académiques ou des pays, les dénominations varient. Pourtant, l'origine de ces disciplines s'écrit comme une rupture avec la conception de la vie de l'homme en société qu'a, pendant des siècles, développée la morale catholique. Pareille origine ne peut laisser la Doctrine Sociale de l'Église indifférente et explique que, dans un premier temps – que l'on pourrait circonscrire à la période des pontificats de Léon XIII à Jean XXIII – celle-ci promeut l'émergence d'une science sociale catholique.

Il suffit d'ouvrir un manuel qui retrace la genèse des sciences humaines : si on y mentionne peut-être la « préhistoire » antique et médiévale des « sciences de l'homme », dans laquelle le christianisme a pu jouer un rôle, on y trouve surtout l'affirmation d'une révolution moderne (et copernicienne) à l'origine de leur avènement[5]. Cette révolution consiste schématiquement en un mouvement de « sortie de la religion », de refus de toute explication transcendante et religieuse dans l'explication de la vie sociale. L'individu se pense alors investi par la charge de diriger son histoire et les organisations sociales sont conçues en fonction d'une séparation institutionnelle, en particulier entre le religieux et le politique. La science politique s'établit à partir de Machiavel non plus sur la fin de l'homme et de la cité mais considère l'expérience politique ordinaire et la ruse, la force ou la violence qui permettent d'exercer le pouvoir et de s'y maintenir[6]. L'origine de la science économique repose sur une rupture analogue avec la morale chrétienne. Adam Smith développe ainsi une pensée qui insiste sur la recherche d'un intérêt individuel pensée comme un contre-feu, susceptible de canaliser les passions humaines vers une activité convergeant vers un plus grand enrichissement matériel de chaque individu à l'encontre d'un catholicisme qui a cherché à encadrer les comportements mortifères liés à l'avarice[7]. Dernière-née des sciences de l'homme, la sociologie, enfin, est aussi édifiée sur des fondements modernes. Le social devient progressivement objet d'analyse pour lui-même, coupé de toute dimension explicitement morale, le sociologue s'attachant à mettre de l'ordre dans le chaos apparent de la vie sociale, plus qu'à s'interroger sur l'excellence ou le sens de celle-ci [8].

La Doctrine Sociale de l'Église naissante cherche à prendre acte de cette rupture des principales sciences humaines avec l'anthropologie sur laquelle elle est fondée et à encourager la possible existence d'une manière de faire des sciences sociales de manière « catholique ». Cela passe tout d'abord par une critique explicite des fondements des sciences économiques et sociales contemporaines. Les papes s'attaquent, par exemple, aux postulats des sciences économiques[9]. De fait, Pie XI déclare sans ambiguïté à propos de la concurrence et de l'absence de contraintes dans le fonctionnement des marchés qu'il s'agit là de « sources contaminées » mises sur le même plan que le marxisme et constituant le fondement de « toutes les erreurs de la science économique individuelle » [10]. Ce faisant, il s'en prend très explicitement à la manière de pratiquer la « science économique » qui découle des œuvres des économistes classiques et néo-

classiques. Il dénonce non seulement la libre concurrence sur le marché mais aussi la séparation méthodologique entre science et morale[11] qui se trouve au fondement de la science économique contemporaine comme de la plupart des sciences humaines comme on a pu le noter plus haut. Pareil affrontement frontal se retrouve aussi sous la plume de Pie XII qui mentionne sa désapprobation à l'égard de courants économiques qu'il cite explicitement :

La science de l'économie commença à s'édifier, comme les autres sciences de l'époque moderne, à partir de l'observation des faits. Mais si les physiocrates et les représentants de l'économie classique crurent faire une œuvre solide, en traitant les faits économiques comme s'ils eussent été des phénomènes physiques et chimiques, soumis au déterminisme des lois de la nature, la fausseté d'une telle conception se révéla dans la contradiction criante entre l'harmonie théorique de leurs conclusions et les misères sociales terribles, qu'elles laissaient subsister dans la réalité.[12]

Ce ne sont pas seulement aux fondements de la science économique contemporaine que Pie XII s'en prend mais aussi aux méthodes qu'elle développe. L'absence de prise de conscience de « l'élément humain » et de la vie de l'homme en société a pour conséquence des résultats biaisés et faussés.

Si cette critique peut se faire si virulente, c'est parce que la période est encore marquée par l'idée que des sciences sociales « catholiques » sont possibles[13]. Pie XI l'indique en évoquant l'impact de Rerum Novarum dans le monde catholique :

Ainsi s'est constituée, sous les auspices et dans la lumière de l'encyclique de Léon XIII, une science sociale catholique, qui grandit et s'enrichit chaque jour, grâce à l'incessant labeur des hommes d'élite que nous avons appelés les auxiliaires de l'Église.[14]

De fait, une telle science n'était pas une pure fiction. Dès le XIX^e siècle, avant même la publication de Rerum novarum, des universitaires catholiques, inquiets de l'utilisation d'une science aux fondements en contradiction avec leur anthropologie avaient eu pour projet l'établissement d'une économie qui ne soit pas « viciée par le protestantisme d'abord, par la philosophie ensuite »[15].

La DSE en dialogue exigeant avec les sciences humaines contemporaines : 1958-1978

La période postérieure au Concile marque une nette rupture avec cette perspective de constitution d'une science sociale catholique. Elle est caractérisée par une tension que l'on voit se manifester dans la lettre apostolique Octogesima adveniens publiée en 1971 par le pape Paul VI. Celui-ci affirme que, face aux situations

variées qui se présentent dans le monde, il est difficile pour le pontife romain de « prononcer une parole unique, comme de proposer une solution qui ait valeur universelle »[16]. Ce faisant, il semblerait enterrer l'idée même d'une « Doctrine Sociale » pour l'Église et, a fortiori, la possibilité d'adosser cette doctrine à une « science sociale catholique ». Certains, à l'instar de Marie-Dominique Chenu, n'ont pas manqué de souligner le changement de perspective. Selon lui, Paul VI (et Jean XXIII avant lui) développe une « méthode inductive », partant des faits et du terrain sans chercher à appliquer à la réalité des principes abstraits issus d'une philosophie sociale catholique[17] et accepte de considérer –plus clairement que ne l'avait fait Pie XI en 1931 –les catégories propres des objets économiques, politiques et sociaux. Pareille réflexion n'est pas infondée et l'entourage de Paul VI (en particulier le Père Lebret[18] qui coopéra très activement à la rédaction de [Populorum progressio](#)) était susceptible d'encourager le pontife dans le sens d'une prise en compte plus poussée des sciences humaines et de leur autonomie[19]. De fait, Paul VI va jusqu'à affirmer que les sciences humaines peuvent aider la morale à relativiser certaines de ses positions en lui donnant de réaliser leur caractère socialement et culturellement situé[20].

Cependant, il tient également des propos sur ces disciplines qui pointent les problèmes liés à leurs fondements anthropologiques, affirmant :

Les « sciences humaines » connaissent aujourd'hui un essor significatif. D'une part, elles soumettent à un examen critique et radical les connaissances admises jusqu'ici par l'homme, parce qu'elles leur apparaissent ou trop empiriques ou trop théoriques. D'autre part, la nécessité méthodologique et l'a priori idéologique les conduisent trop souvent à isoler, à travers les situations variées, certains aspects de l'homme et à leur donner pourtant une explication qui prétend être globale, ou du moins une interprétation qui se voudrait totalisante à partir d'un point de vue purement quantitatif ou phénoménologiste. Cette réduction « scientifique » trahit une prétention dangereuse. Privilégier ainsi tel aspect de l'analyse, c'est mutiler l'homme et, sous les apparences d'un processus scientifique, se rendre incapable de le comprendre dans sa totalité. Il ne faut pas être moins attentif à l'action que les « sciences humaines » peuvent susciter, en donnant naissance à l'élaboration de modèles sociaux que l'on voudrait imposer ensuite comme types de conduite « scientifiquement » éprouvés. L'homme peut alors devenir objet de manipulations, orientant ses désirs et ses besoins, modifiant ses comportements et jusqu'à son système de valeurs. Nul doute qu'il n'y ait là un danger grave pour les sociétés de demain et pour l'homme lui-même. Car si tous s'accordent pour construire une société nouvelle qui sera au service des hommes, encore faut-il savoir de quel homme il s'agit.[21]

Si un champ propre des sciences humaines est reconnu, la prétention de ces dernières à élaborer une pensée sur l'homme séparée de toute visée morale est jugée de manière négative. Il est significatif de noter que Paul VI tire aussi les conséquences épistémologiques d'une telle approche. Les sciences humaines qui

viseraient à isoler certains comportements humains singuliers, ne sont pas uniquement problématiques en raison de leurs fondements défailants mais aussi de la pertinence des conclusions qu'elles sont en mesure de tirer.

Ainsi la période qui suit immédiatement le Concile Vatican II est marquée, dans le rapport entretenu par la Doctrine Sociale de l'Église avec les sciences humaines par une volonté de dialogue, mais d'un dialogue sous condition.

La DSE comme théologie morale : de Jean-Paul II au pape François

Le dernier moment que nous distinguons prolonge la période immédiatement post-conciliaire. S'il doit être classé à part c'est parce qu'il cherche à fonder la Doctrine Sociale de l'Église dans une perspective large (lien à l'Évangile, aux enseignements de la Tradition chrétienne sur l'homme), et qu'il réaffirme son appartenance à la théologie morale. Autrement dit, il est précisé qu'elle n'est ni un programme politique ni une reprise circonstanciée de propos pontificaux passés. Cette perspective est nettement précisée par Jean-Paul II dans la définition très dense qu'il donne de cette Doctrine en 1987 :

[Le] but principal [de la Doctrine sociale de l'Église] est d'interpréter les [réalités complexes de l'existence de l'homme dans la société et dans le contexte international], en examinant leur conformité ou leurs divergences avec les orientations de l'enseignement de l'Évangile sur l'homme et sur sa vocation à la fois terrestre et transcendante ; elle a donc pour but d'orienter le comportement chrétien. C'est pourquoi elle n'entre pas dans le domaine de l'idéologie mais dans celui de la théologie et particulièrement de la théologie morale.[\[22\]](#)

Cette affirmation de Jean-Paul II situe le propos de la Doctrine Sociale de l'Église dans un cadre qui la place de manière nette dans un champ disciplinaire particulier. Celle-ci assume de proposer une réflexion fondée sur une anthropologie issue de la Bible et de la Tradition. D'autre part, elle a bien pour but d'orienter le comportement chrétien et pas seulement de décrire des réalités qui se présentent à elle. Se situant sur un terrain différent de celui des sciences humaines, elle ne peut prétendre entrer en confrontation avec ces dernières. Elle peut, en revanche, à partir de la base théologique sur laquelle elle est érigée, interpellé ces disciplines et se laisser interpellé par elles.

L'attitude des deux successeurs immédiats de Jean-Paul II illustre bien cette double perspective. Le pape Benoît XVI affirme ainsi comment cette branche de la théologie morale que constitue la Doctrine Sociale de l'Église, peut être pensée comme un lieu d'unification d'un savoir sur l'homme trop souvent parcellaire. Défendant l'« importante dimension interdisciplinaire » de cette doctrine, il indique combien cette dernière peut aider à lutter contre « le morcellement

excessif du savoir » et singulièrement « la fermeture des sciences humaines à la métaphysique »[23]. Le pontificat du pape François se place lui aussi dans la droite ligne de cette définition donnée par Jean-Paul II. La méthode suivie par son encyclique *Laudato Si*, suit clairement une écoute du monde et un ancrage dans une longue Tradition. Le pape argentin commence par y donner un « bref aperçu des différents aspects de la crise écologique »[24] en s'appuyant sur les résultats de différentes disciplines, en particulier de sciences humaines ; puis il propose, à partir de ces résultats, de revisiter la tradition judéo-chrétienne. Par ailleurs, le pape François réaffirme fréquemment l'autorité de la Doctrine Sociale qu'il invite à ne pas déconsidérer face à d'autres champs de la morale[25]. Enfin, de manière plus personnelle, il déclare volontiers vouloir se situer sur le terrain du « rêve » pour imaginer de nouvelles solutions plus que sur celui de solutions politiques prêtes à être appliquées[26]. Même si ces différents éléments peuvent être encore approfondis, on voit comment le positionnement de la Doctrine Sociale de l'Église comme théologie morale a permis d'asseoir cette dernière de manière plus nette dans le dialogue qu'elle se propose de mener avec les sciences humaines, la plaçant clairement dans un domaine académique – celui de la théologie – à partir duquel elle peut s'exprimer.

Ce bref tour d'horizon a donc proposé de dégager trois moments du rapport de la Doctrine Sociale de l'Église avec les sciences humaines : volonté de constitution d'une science catholique, dialogue tâtonnant, ancrage du dialogue dans la théologie morale. Au-delà de la seule question disciplinaire, ces moments mettent bien en valeur une évolution de la Doctrine Sociale de l'Église. Celle-ci a commencé par développer un discours qui abandonne progressivement un propos encore très marqué par une philosophie sociale de chrétienté. Puis elle s'est aventurée dans une attitude d'échange avec les sciences contemporaines. Enfin, en prolongeant la dynamique précédente, elle a proposé une réaffirmation de son identité théologique. Loin d'être anodin, le type de discours à l'égard des sciences humaines qu'adopte la Doctrine Sociale de l'Église depuis Jean-Paul II, constitue sans doute une première étape pour qualifier plus clairement le lieu d'où elle s'exprime et faire sortir ses propos du statut de « secret le mieux gardé de l'Église »[27].

[1] Mary L. Hirschfeld, *Thomas d'Aquin et le marché. Vers une économie humaine*, Paris, Éditions du Cerf, 2021, chapitre 1.

[2] Conférence nationale des évêques catholiques des États-Unis, *Justice économique pour tous. Lettre pastorale des évêques des États-Unis sur l'enseignement social catholique et l'économie américaine*, trad. Françoise Farineau, Ramon Sugranyes de Franch et Maurice Villet, Albeuve et Paris,

Éditions Castella et Éditions du Cerf, 1988.

[3] Émile POULAT, « Épistémologie des documents pontificaux », in Roger Berthouzoz et Roberto Papini, *Éthique, économie et développement, l'enseignement des évêques des cinq continents (1891-1991)*, Fribourg-Paris, Éditions Universitaires de Fribourg – Éditions du Cerf, 1995, p. 214.

[4] Nous plaçons sous ce terme ou sous celui de « sciences économiques et sociales », la science politique, l'ethnologie, la sociologie et aussi la science économique, même si certains spécialistes de cette dernière discipline récuseraient cette classification.

[5] Bernard Valade, *Introduction aux sciences sociales*, Paris, PUF, 1996, pp.113 et suivantes

[6] Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Calman-Lévy, 1987, pp.31-50.

[7] Albert O. Hirschman, *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF, 2014 (1980).

[8] Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, pp.27 et suivantes.

[9] À l'exception notable de Léon XIII dans ses grands textes. Si, quand il n'est encore que le cardinal Gioacchino Pecci, le futur Léon XIII dénonce en 1877 les « écoles économiques modernes infestées d'incrédulité », il ne reprend pas dans *Rerum novarum* les condamnations de courants classiques de la science économique pourtant mentionnées dans les versions préparatoires de l'encyclique publiée en 1891. Sur ces points, nous nous permettons de renvoyer à Jacques-Benoît Rauscher, *L'Église catholique est-elle anticapitaliste ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, pp. 49-55.

[10] Pie XI, Lettre encyclique *Quadragesimo anno*, [QA 95](#), 15 mai 1931.

[11] Pie XI revient sur ce thème plus loin dans son texte quand il lit le développement de la crise économique à une crise profondément morale dont il voit une partie des origines dans la science économique, indiquant : « le nouveau régime économique faisant ses débuts au moment où le rationalisme se propageait et s'implantait, il en résulta une science économique séparée de la loi morale, et par suite libre cours fut laissé aux passions humaines. » ([QA 144](#)).

[12] Pie XII, Discours au premier congrès de l'association internationale des économistes, 9 septembre 1956. Consultable sur le site http://www.vatican.va/content/pius-xii/fr/speeches/1956/documents/hf_p-xii_spe_19560909_scienze-economiche.html

[13] On peut penser à l'œuvre de figures jésuites comme le père Gustave

Desbuquois (1869-1959) ou le père Philippe Laurent (1913-1998) qui ont œuvré pour proposer à des institutions catholiques auxquelles ils étaient liés (dont l'Action populaire, ancêtre du Ceras) le développement d'une telle science sociale. Plus en amont, on peut penser aussi aux travaux de l'Union de Fribourg. Voir sur ce dernier point : Pascal Ortelli, « La critique du capitalisme dans les travaux de l'Union de Fribourg », *Revue d'Éthique et de Théologie Morale*, HS 2020, n°17, pp 111-123.

[14] Pie XI, Lettre encyclique [*Quadragesimo anno*](#), 15 mai 1931, [QA 21](#).

[15] Charles de Coux, *Cours d'économie sociale. Discours préliminaires*, L'Université Catholique, I, 1836, cité in Philippe Boutry, « [Rerum novarum](#) et le climat des années quarante du XIXème siècle » in [Rerum novarum, écriture, contenu et réception d'une encyclique](#), Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome et le Greco n°2 du CNRS, 18-20 avril 1991, Rome, École Française de Rome, « Collection de l'École Française de Rome », n°232, 1997, pp. 69-89.

[16] Paul VI, Lettre apostolique [*Octogesima adveniens*](#), 14 mai 1971, [OA 4](#).

[17] Marie-Dominique Chenu, *La « doctrine sociale de l'Église » comme idéologie*, Paris, Éditions du Cerf, 1979, pp. 62-63.

[18] L'itinéraire du Père Lebreton est significatif d'un intérêt initial pour une prise en compte du fondement des sciences humaines à un abandon progressif de cette perspective marqué par une concentration exclusive des résultats que les sciences humaines sont susceptibles de proposer, voir à ce propos Denis Pelletier, *Économie et humanisme : de l'utopie communautaire au combat pour le tiers monde*, 1941-1966, Paris, Éditions du Cerf, 1996, p.345.

[19] On voit que le pape cherche à proclamer cette autonomie, par exemple : Paul VI, Lettre encyclique [*Populorum progressio*](#), 26 mars 1967, [PP 13](#).

[20] Paul VI, Lettre apostolique [*Octogesima adveniens*](#), 14 mai 1971, [OA 40](#).

[21] Ibid., [OA 38-39](#).

[22] Jean-Paul II, Lettre encyclique [*Sollicitudo rei socialis*](#), 30 décembre 1987, [SRS 41](#).

[23] Benoît XVI, Lettre encyclique [*Caritas in veritate*](#), 29 juin 2009, [CV 31](#).

[24] François, Lettre encyclique [*Laudato Si*](#), 24 mai 2015, [LS 15](#).

[25] François, Exhortation apostolique *Gaudete et exultate*, 19 mars 2018, [GE 102](#)-103.

[26] Même s'il ne s'agit pas d'un document magistériel, on peut penser à la

réflexion du Pape François autour du thème « osons rêver » qu'il développe dans un ouvrage personnel qui nous semble éclairer d'autres prises de position officielle : Pape François, Un temps pour changer. Viens, parlons, osons rêver, Paris, Flammarion, 2020, pp.18 et suivantes.

[27] Selon le mot du Cardinal Turckson au micro de Radio-Vatican le 28 novembre 2012.

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//les-sources/377-les-sciences-humaines>